

**Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale**  
**A.A.T.L. – D.U.**  
**Monsieur François TIMMERMANS**  
**Fonctionnaire délégué**  
C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1  
**B – 1035 BRUXELLES**

Réf DU : 15/pfu/220379  
Réf DMS : GCR/2264-0054/12/2008-4701  
Réf CRMS : AVL/KD/SBK-2.45/s.452  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

**Objet :** SCHAERBEEK. Rue Josaphat, 229-241 / rue de la Ruche, 30 (arch. H. Jacobs - 1907).  
Rénovation et remplacement d'installations sanitaires dans l'Institut F. Fischer.  
**Avis conforme** (*Dossier traité par Mme O. Maroutaëff – D.U. et M. G. Conde Reis – D.M.S.*).

En réponse à votre lettre du 20 février 2009, en référence, reçue le 26 février, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 4 mars 2009, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis conforme favorable sous réserve.

La totalité des parties originelles – en ce compris le mobilier fixe par destination – du complexe formé par l'école communale n°1, le gymnase et l'ancienne école industrielle, sont classées comme ensemble.

La demande vise la rénovation d'un local sanitaire pour garçons, qui datent des années 1950, et qui se situent au rez-de-chaussée de l'école. Les installations, qui ne sont plus d'origine, ne répondent plus aux normes actuelles et souffrent de problèmes techniques (fissures, écoulement, etc.).

Si les travaux réalisés en 1952 par l'entreprise Rutjens sont largement documentés dans le dossier (carrelages en grès jaune Welkenraedt 10/10, tuyauterie en applique galva, miroirs de type anglais, etc.), la description des interventions projetées est particulièrement sommaire : décapage du carrelage des murs et sol, enlèvement des portes et des urinoirs, etc. Le dossier est également muet concernant le placement des nouvelles portes (chambranles, maintien des murs et baies?), le choix des nouveaux revêtements (carrelage des murs et sols, peinture, etc.), la tuyauterie, l'éclairage, etc. Les urinoirs seraient remplacés par un ensemble en inox mais les modèles ne sont pas précisés.

***Par conséquent, la CRMS émet un avis favorable sur la démolition des sanitaires qui ne sont plus d'origine, à condition que le projet concernant les nouvelles installations soit soumis préalablement à l'approbation de la DMS (revêtements murs et sols, éclairage, couleurs matériaux, modèles de sanitaires qui s'intègrent au caractère de l'école, etc.).***

La Commission souscrit également à la remarque de la DMS qui suggère que les sanitaires construits dans les cours, de part et d'autre du préau couvert, soient déplacés dans un endroit plus discret de l'école.

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO  
Secrétaire  
C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (M. G. Conde Reis).

G. VANDERHULST  
Président f.f.